



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton de Vaud recommande la vaccination contre le Covid-19 et la grippe aux personnes à risque

L'hiver passé, de nombreuses personnes de plus de 65 ans ont dû être hospitalisées en raison de complications liées à un virus respiratoire. Afin d'être protégées contre les formes graves du Covid-19 et de la grippe, les personnes de plus de 65 ans et les personnes vulnérables sont invitées à se faire vacciner dès maintenant. Les deux injections peuvent être faites en même temps, en pharmacie ou chez le médecin.

La circulation des virus respiratoires augmente en automne et en hiver. Le COVID-19 et la grippe sont particulièrement concernés. Les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes vulnérables courent davantage de risque de développer des formes graves de la maladie et des complications. Des études récentes montrent que les séquelles à moyen et long terme du Covid-19 impliquent notamment des atteintes neurologiques et respiratoires. Afin de protéger ces populations, la Confédération et le Canton de Vaud recommandent la vaccination contre le Covid-19:

- Aux personnes de plus de 65 ans
- Aux personnes sévèrement immunodéprimées
- Aux personnes vulnérables, c'est-à-dire les personnes de 16 ans et plus atteintes d'une maladie chronique ou de trisomie 21
- Aux femmes enceintes, si leur médecin traitant le leur recommande, ou si elles sont atteintes d'une maladie chronique.

Si la population générale est suffisamment protégée par les vaccinations précédentes et les anticorps dus à une contamination, c'est moins le cas chez les personnes listées ci-dessus, qui voient leurs défenses immunitaires diminuer plus rapidement. Pour elles, un rappel est nécessaire - de nouveaux vaccins adaptés aux souches du Covid-19 qui circulent actuellement sont disponibles.

Le virus de la grippe, qui circule de décembre à mars, peut également entraîner des complications. C'est pourquoi les autorités sanitaires invitent les personnes vulnérables à se faire vacciner rapidement contre les deux virus, la protection intervenant une dizaine de jours après l'injection. Il n'existe pas de vaccin combiné,

mais il est possible de se faire vacciner contre les deux maladies chez son médecin, dans certaines pharmacies, dans les Pôles et Réseau de santé, à Unisanté - et à l'ensemble hospitalier de la Côte (uniquement Covid-19). Les deux vaccinations peuvent se faire lors du même rendez-vous. Elles sont remboursées par l'assurance obligatoire des soins (qui tiendra compte de la quote-part et de la franchise) aux personnes qui figurent dans les recommandations de la Confédération. En pharmacie, sur prescription médicale, le coût du produit est facturé à l'assurance obligatoire des soins moyennant quote-part et franchise. Les frais administratifs sont à régler sur place.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 29 octobre 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Dr Karim Boubaker, médecin cantonal, Direction générale de la santé